

Comité supérieur des chemins de fer coloniaux

Arrêts 16. 6. 39 (J.O. 18. 6. 39) { Le Beuversais  
{ Dumas  
{ Hebert

LOIS ET DECRETS (P. 7703)

MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

du 16 juin 1939

ARRETE nommant les membres du comité supérieur des réseaux de chemins de fer coloniaux.

**Comité supérieur des réseaux de chemins  
de fer coloniaux.**

Le ministre des colonies,

Vu le décret du 19 mai 1939 portant organisation générale des réseaux de chemins de fer coloniaux et en particulier l'article 14 de ce décret;

Sur la proposition de l'inspecteur général des travaux publics des colonies,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés membres du comité supérieur des réseaux de chemins de fer coloniaux, pour une période expirant le 31 décembre 1940:

M. Le Besnerais, ingénieur en chef des mines, directeur général de la Société nationale des chemins de fer français.

M. Dumas, ingénieur en chef des mines, directeur attaché à la direction générale de la Société nationale des chemins de fer français.

M. Hebert, ingénieur en chef des ponts et chaussées, chef du service matériel et traction de la région Ouest de la Société nationale des chemins de fer français.

M. Jacquinot, ingénieur en chef des ponts et chaussées, ingénieur en chef des travaux publics des colonies.

M. Lacheze, ancien directeur du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis.

M. Lesage, conseiller référendaire à la cour des comptes.

M. Bresson, conseiller référendaire à la cour des comptes.

M. Coterel, maître des requêtes au conseil d'Etat.

Art. 2. — Est désigné comme secrétaire du comité supérieur des réseaux de chemins de fer coloniaux, M. Pascal, ingénieur de 1<sup>re</sup> classe du cadre de l'inspection générale des travaux publics des colonies (service des chemins de fer).

Art. 3. — L'inspecteur général des travaux publics des colonies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 16 juin 1939.

GEORGES MANDEL.